

## MUNICIPALITÉ D'UPTON

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

#### AVIS PUBLIC

#### Relatif à une consultation écrite

**Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel » de ce qui suit :**

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel** ».
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de « **Règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel** ».
- 3- La consultation publique se tiendra à huis clos (public non admis), le **6 avril 2021**, à 20h00 à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton concernant le projet de règlement numéro 2021-337 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 relatif au stationnement pour un usage industriel.
- 4- **Toute personne intéressée peut transmettre ses observations par écrit** à la Municipalité avant 8h30, le 6 avril 2021, jour de l'assemblée du Conseil municipal par la poste, par dépôt dans la boîte prévue à cette fin au bureau municipal, ou par courriel à Mme Annick Tremblay-Bouchard, adjointe à la direction [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca)
- 5- Le projet de règlement numéro 2021-337 modifie le règlement de zonage numéro 2002-90 **afin de permettre**, à certaines conditions, **que les cases de stationnement requises pour un usage industriel exercé dans une zone industrielle** soient implantées sur un lot localisé à moins de 100 mètres du lot où s'exerce l'usage en question et afin de **revoir les limites de la zone à dominance industrielle numéro 403**.
- 6- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

#### PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

Dans le contexte de la pandémie et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique, le projet de règlement numéro 2021-337 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent, peuvent être consultés au bureau municipal du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et 13 h00 et 16h30 en prenant rendez-vous au 450 549-5627 ou en effectuant une demande par courriel à [annick.tbouchard@upton.ca](mailto:annick.tbouchard@upton.ca)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2021.



Cynthia Bossé  
Directrice générale  
Municipalité d'Upton